

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/05/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	19

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 12 Mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Mayenne s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 06/05/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/05/2022.

**Présents** : M. BARRÉ Olivier, Maire, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. CHESNEL Jean-Fabien, M. GAMBERT Eric, M. MEIGRET Julien, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme DUFROU Virginie, M. ORRIERE Philippe, M. DERBRÉ Gérard, Mme VAN BOURGOGNE Sylvie

**Excusés** ayant donné procuration : Mme CLASSEAU Evelyne à M. MEIGRET Julien, Mme PLESSIS Clémentine à Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme CHAUVIN Vanessa à M. BARRÉ Olivier, M. BARDOU René à M. ORRIERE Philippe

**Excusé** : M. BRUNET Paul

**A été nommé secrétaire** : M. BOUVIER Yann

## 2022-22 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire expose le rapport suivant,

Il est rappelé que le maire est président de droit des commissions municipales,

Vu la délibération n°2020-27 du 9 juillet 2020 fixant la répartition des sièges de chaque commission,

Vu la délibération n°2022-02 du 3 février 2022 portant modification de la composition des commissions communales,

Vu la démission de quatre élus de la liste Saint Jean Autrement,

Considérant l'installation de Messieurs ORRIERE, BARDOU, DERBRE ET Madame VAN BOURGOGNE en qualité de conseillers municipaux, il y a lieu de modifier la désignation des membres des commissions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### **DESIGNE**

Les membres de la commission **Finances** :

Olivier BARRÉ, Maire  
Thierry GOBBE  
Élisabeth ROBIN  
Dominique SAUZEAU

Anne BOULAIN  
Yann BOUVIER  
Vanessa CHAUVIN  
Philippe ORRIERE

Les membres de la commission **Urbanisme - Travaux** :

Thierry GOBBE, Adjoint  
Olivier BARRÉ  
Paul BRUNET  
Éric GAMBERT  
Yann BOUVIER

Virginie DUFROU  
Jean-Fabien CHESNEL  
René BARDOU  
Gérard DERBRÉ

Les membres de la commission **Environnement – Cadre de vie – Communication** :

Élisabeth ROBIN, Adjointe  
Olivier BARRÉ  
Jean-Fabien CHESNEL

Virginie DUFROU  
Gérard DERBRÉ  
Sylvie VAN BOURGOGNE

Les membres de la commission **Vie Associative – Sport – Bibliothèque – Restaurant scolaire**

Dominique SAUZEAU, Adjoint  
Olivier BARRÉ  
Évelyne CLASSEAU  
Rachel MERY-BEAUGRAND

Jean-Fabien CHESNEL  
Clémentine PLESSIS  
Julien MEIGRET  
Philippe ORRIÈRE

Les membres de la commission **Enfance – Jeunesse – Vie Scolaire** :

Anne BOULAIN, Adjointe  
Olivier BARRÉ  
Rachel MERY-BEAUGRAND

Julien MEIGRET  
Sylvie VAN BOURGOGNE

Les membres de la commission **Appel d'offres – Marché publics** :

Yann BOUVIER, Conseiller délégué  
Olivier BARRÉ  
Thierry GOBBE

Paul BRUNET  
René BARDOU

Adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 23/05/2022  
Le Maire



Olivier BARRÉ